Image not found or type unknown

Reconnaissance des trimestres

Par **bila**, le **10/12/2009** à **11:55**

Bonjour,

Pendant 7 ans j'ai travaillé et cotisé à l'urssaf (ma position gérant) sans cotiser à l'organic. Juridiquement, puis-je faire valoir le fait que j'ai réellement travaillé pour que mes trimestres soient validés même sans l'espoir d'une retraite plus confortable.

Mon comptable, je le sais voulait cotiser à fait moult réclamations en vue de mon inscription à l'organic sans jamais obtenir de réponse.

Merci de votre réponse

Claude bilardello

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés